

Bulletin mycologique et botanique Dauphiné-Savoie

RÈGLES AUX AUTEURS

Préambule

Un article soumis pour publication au Bulletin mycologique et botanique Dauphiné-Savoie, non conforme aux présentes règles, fait l'objet d'un renvoi pour correction. Lorsque les exigences sont respectées, l'article est transmis au Comité de lecture qui rend un avis motivé.

A - Soumission des articles

A1 - La publication est ouverte à toutes les personnes désireuses de publier leurs travaux de mycologie et de botanique, y compris les nouveautés taxinomiques. Ces dernières sont traitées prioritairement par rapport aux autres articles.

A2 - Les articles doivent être soumis directement au Directeur de la publication, par email (bulletin@fmbds.org) ou par Wetranfer selon le volume des documents. D'éventuels compléments d'informations ou des souhaits en matière d'organisation des textes et des illustrations peuvent accompagner les articles. Le Directeur de la publication essaiera d'en tenir compte du mieux possible. Afin de maintenir la cohérence typographique, il pourra apporter quelques corrections ou ajustements mineurs ne modifiant pas le sens exact du contenu de l'article.

A3 - Les articles sont rédigés en français. Les articles rédigés dans une autre langue feront l'objet d'une traduction. Les auteurs veilleront à respecter les normes typographiques ; il est vivement conseillé de se baser sur l'ouvrage *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie Nationale*.

A4 - Le texte des articles doit être fourni dans un format compatible avec **Microsoft Word**.

A5 - Le texte doit comporter obligatoirement :

- un titre ;
- le nom de l'auteur (ou des auteurs), avec l'adresse postale et l'adresse électronique ;
- un résumé en français et un résumé en anglais ;
- une liste de mots clés.

B - Traitement des images

B1 - Les figures au trait doivent être fournies soit sous forme papier, soit sous forme électronique au format TIFF (résolution 900 dpi). Elles doivent comporter une échelle s'il s'agit notamment de dessins des caractères microscopiques.

B2 - Les images en couleur ou en niveaux de gris doivent être fournies sous forme électronique, au format TIFF (résolution 300 dpi) ou JPEG non compressé. La fourniture sur un support non électronique est soumise à une demande préalable.

B3 - Les images ne doivent pas être intégrées dans le document mais fournies séparément, en précisant la légende pour chacune d'elles, comportant entre autres l'auteur des images, éventuellement complétée d'informations sur le lieu et la date de la récolte.

C - Unités de mesure

C1 - Les unités de mesure et d'une manière générale les symboles indiqués dans les textes doivent être abrégés ou codés selon les normes internationales en vigueur (ISO).

D - Herbar et référencement

D1 - Les références à des herbiers institutionnels doivent respecter la codification proposée par l'[Index Herbariorum](#).

D2 - Toute description d'espèce doit être accompagnée d'une référence à l'herbier dans lequel est conservé le spécimen présenté.

D3 - Pour la publication de taxons nouveaux, de rang spécifique ou inférieur, il est demandé aux auteurs de déposer préalablement l'holotype dans un herbier institutionnel de son choix, tel que recommandé par le Code de nomenclature (Rec. 7A).

D4 - Pour la publication de taxons nouveaux, nous procédons à l'enregistrement du nom dans la base de données [Mycobank](#). Le numéro attribué sera mentionné dans la publication.

E - Nom des taxons

E1 - Les noms de taxon doivent être typographiés selon les règles et recommandations du Code international de nomenclature botanique (CINB) en vigueur au moment de la soumission de l'article. Ils doivent s'accompagner du nom d'auteur lorsqu'ils sont cités la première fois. De même, lorsqu'un taxon fait l'objet d'une description, celui-ci doit être cité dans sa forme complète, c'est-à-dire incluant la référence de publication, ainsi que le basionyme (ou les éventuels synonymes). Exemple :

Gyromitra ambigua (P. Karst.) Harmaja, *Karstenia*, 9, p. 17 (1969).

Basionyme : *Helvella ambigua* P. Karst., *Medd. Soc. Fauna Fl. Fenn.*, 5, p. 53 (1879).

E2 - Les noms d'auteur de taxons doivent être cités en respectant l'abréviation retenue par l'index des noms d'auteurs, accessible à l'adresse Internet suivante :

<http://www.indexfungorum.org/Names/AuthorsOfFungalNames.asp>

Pour les auteurs de taxons, hors champignons, les abréviations sont accessibles sur le site de l'IPNI à cette adresse : <http://www.ipni.org/ipni/authorsearchpage.do>

F - Classification

F1 - Lorsqu'une espèce est décrite, il est demandé de préciser sa classification (au minimum la famille), si possible en précisant le système retenu (exemple : Index Kerguelen pour les plantes, etc.) ou les auteurs suivis (exemple : LUMBSCH & HUHDORF (2007) pour les Ascomycota).

G - Références bibliographiques

G1 - Les références bibliographiques sont citées dans le texte par le nom de l'auteur – en petites capitales –, suivi de l'année de publication (exemple : DISSING, 1966). À la fin de l'article, les références sont classées par ordre alphabétique du nom d'auteur, puis par ordre chronologique (du plus ancien au plus récent) lorsque plusieurs publications du même auteur sont citées. En cas de multiples publications d'un même auteur, la même année, l'année sera suivie d'une lettre.

Exemple :

KORF, R. P. 1972a. – Taxonomy of operculate discomycetes: synthesis. *Persoonia*, 6 (4), p. 445-449.

KORF, R. P. 1972b. – Synoptic key to the genera of the Pezizales. *Mycologia*, 64 (5), p. 937-994.

Lorsque, dans le texte, il y a plusieurs auteurs pour la publication citée, deux cas sont à envisager :

- il y a deux auteurs : leur nom est cité en utilisant le caractère « & » comme séparateur. Exemple : CAILLET & MOYNE (1983).

- il y a plus de deux auteurs : seul le premier auteur est cité, suivi de la mention latine « *et al.* », en italique. Exemple : HANSEN *et al.* (2002).

Dans la citation finale, on veille à citer tous les auteurs en indiquant d'abord le nom de famille puis les premières lettres des prénoms, séparés par des virgules. Exemple :

HANSEN, K., LÆSSØE, T., & PFISTER, D. H. 2002. — Phylogenetic diversity in the core group of *Peziza* inferred from ITS sequences and morphology. *Mycological Research*, 106 (8), p. 879-902.

G2 - Les citations bibliographiques comportent dans l'ordre :

- 1) Pour les **articles** : le nom de l'auteur en petites capitales, suivi d'une virgule, suivi des initiales des prénoms, l'année de parution, le titre, le nom complet de la revue en italique, le volume (éventuellement le fascicule), suivi de l'abréviation « p. », puis la première et la dernière page. Exemple :

DONADINI, J.-C. 1975. — Discomycètes operculés de Provence. *Bulletin de la Société linnéenne de Provence*, 28, p. 69-89.

- 2) Pour les **livres**, le titre doit être placé en italique. Il faut aussi citer l'édition s'il ne s'agit pas de la première, la ville d'édition, le nom de l'éditeur, ainsi que le nombre de pages total et le nombre de planches hors-texte. Pour les ouvrages en plusieurs volumes, on peut remplacer la citation des pages par le nombre de volumes. Exemples :

BESSETTE, A. E., BESSETTE, A. R., & FISCHER, D. W. 1997. — *Mushrooms of Northeastern North America*. Syracuse, Syracuse University Press, 584 p.

CALONGE, F. D. 1990. — *Setas (hongos). Guia ilustrada*. 2^e édition. Madrid, Mundi-Prensa, 461 p.

WEBERBAUER, O. 1873-1875. — *Die Pilze Nord-Deutschlands mit besonderer Berücksichtigung Schlesiens*. Breslau, Kern's Verlag. 2 vol.

- 3) Pour les **thèses**, la présentation est presque identique à celle des livres. On indique à la place de l'éditeur, la référence de la thèse et l'université dans laquelle elle a été soutenue. Exemple :

BERTHET, P. 1964. — *Essai biotaxinomique sur les discomycètes*. Thèse de doctorat ès sciences naturelles, faculté des sciences de l'Université de Lyon, 158 p.

G3 - Toute citation bibliographique donnée en fin d'article doit être référencée dans le texte.

D'une manière générale, il est demandé aux auteurs d'apporter un soin tout particulier dans la fourniture des références bibliographiques, mais également dans la citation des auteurs des taxons.

H - Glossaire

H1 - Les auteurs sont cordialement invités à ajouter un glossaire des mots techniques lorsque le sujet abordé introduit des termes peu connus de notre lectorat.

I - Relecture

I1 - Avant sa soumission, le manuscrit de l'article — notamment lorsqu'il s'agit de **systématique** — doit faire l'objet d'une relecture par au moins un « spécialiste » du domaine abordé dans la publication. Son nom doit apparaître explicitement dans les remerciements. Pour les nouveautés taxinomiques, cette absence de relecture peut être un motif de rejet.

